

VILLE DE WASSELONNE

PROCES-VERBAL

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 27 MARS 2024

Sous la présidence de Mme Michèle ESCHLIMANN, Présidente.

Membres présents :

Mmes Michèle ESCHLIMANN, Céline WALTER, Céline BENFORD, Laure FEHRENBACH, MM. François PELISSIER, Gérard LEISER, Mme Cathie BERI et M. Jérôme EMBARCK.

Membre absent ayant donné procuration :

Mme Denise BOSCH à Mme Cathie BERI

Madame Céline WALTER ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 24 JANVIER 2024

Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Suite à une erreur dans les documents transmis, il y a lieu d'annuler la délibération n° 02/2024 adoptant le Compte Administratif de l'Exercice 2023.

En conséquence, il y a lieu de procéder à un nouveau vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Lors de la concordance avec le Compte de Gestion émanant de la trésorerie, il s'est avéré que le total des dépenses était erroné.

Après avoir pris connaissance du tableau du Compte Administratif, le conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2023 présentant le résultat suivant :

Section de Fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Recettes | 8.144,04 € |
| Dépenses | <u>5.593,97 €</u> |
| Résultat de l'exercice excédentaire | 2.550,07 € |

Compte tenu du résultat cumulé à fin 2022 (compte 002) qui s'élevait à un montant de 2.041,14 €, le montant de ce résultat cumulé sera repris au budget primitif 2024 au compte 002 soit la somme de 4.591,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE d'approuver le compte administratif exercice 2023 présenté par la Présidente.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

Le Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Saverne relatif à l'exercice 2023 présente les mêmes résultats que le Compte Administratif.

Par conséquent, le Conseil d'Administration est appelé à adopter sans réserve ledit Compte de Gestion

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité, d'adopter le Compte de Gestion Exercice 2023.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

Après avoir pris connaissance du tableau du Budget Primitif, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur l'adoption du Budget Primitif 2024, équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| Recettes | 14.891,21 € |
| Dépenses | 14.891,21 € |

Ce budget intègre le résultat cumulé à fin 2023 (compte 002) d'un montant de 4.591,21 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif exercice 2024.

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

1) Considérant la facture d'ELECTRICITE DE STRASBOURG d'un montant de 1.051,60 € pour la consommation de gaz,

Oui l'exposé de Mme WALTER sur la situation financière de Mme S.,

Appelé de la suite à donner à cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, approuve à l'unanimité, la prise en charge partielle de cette facture pour un montant de 250,00 € à verser directement à l'ELECTRICITE DE STRASBOURG.

2) Considérant le décompte de charges pour l'année 2022 de la société ALSACE HABITAT d'un montant de 973,38 €

Où l'exposé de Mme WALTER sur la situation financière et familiale de Mme I.,

Appelé de la suite à donner à cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, approuve à l'unanimité la prise en charge partielle de ce décompte de charges pour un montant de 500,00 € à verser directement à ALSACE HABITAT.

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration est invité à adopter l'avenant au règlement intérieur du CCAS précisant que « pour les aides d'urgence d'un montant inférieur **ou égal** à 300,00 €, la décision est prise par la présidente ou la vice-présidente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, l'avenant N° 1 au règlement intérieur du CCAS concernant l'article sur les aides d'urgence.

DIVERS

Mme Céline WALTER informe le Conseil d'Administration sur les aides financières accordées à :

- M. M, pour un montant de 300,00 € versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG
- M. M., pour un montant de 300,00 € versé à ALSACE HABITAT
- Mme L., pour un montant de 300,00€ versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.